

## Recommandation 1386 (1998)<sup>1</sup>

# Derniers développements en Albanie

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée souscrit pleinement à la déclaration jointe du 23 septembre 1998 de l'Union européenne, de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et de l'UEO.
2. L'Assemblée est vivement préoccupée par les récents développements en Albanie.
3. L'Assemblée estime que l'arrestation brutale de six anciens dirigeants du parti démocratique est une provocation politique inutile qui a gâché les entretiens multipartites sur la Constitution déjà prévus le 31 août 1998.
4. L'Assemblée souligne qu'il ne doit plus y avoir de détenus politiques en Albanie à l'avenir.
5. L'Assemblée condamne énergiquement le meurtre du parlementaire Azem Hajdari, membre du parti démocratique, et de son garde du corps. Les autorités doivent prouver à la communauté internationale qu'elles n'épargnent aucun effort pour traduire en justice les responsables dans les plus brefs délais et pour permettre une enquête internationale indépendante.
6. L'Assemblée condamne, en outre, énergiquement la violence politique émanant des deux côtés qui a suivi ces meurtres. Aucun motif politique ne saurait justifier les attaques contre les institutions démocratiques de l'Etat. Toute tentative de prendre le pouvoir par la force est clairement inacceptable. L'Assemblée estime que la levée de l'immunité parlementaire des dirigeants du parti démocratique a une motivation politique et constitue une obstruction au dialogue politique; elle appelle au rétablissement de l'immunité.
7. L'Assemblée regrette la décision du parti démocratique de ne plus participer aux travaux du parlement et exige de sa part, une fois de plus, sa coopération aux travaux d'élaboration d'une nouvelle Constitution.
8. L'Assemblée se félicite de l'initiative rapide du Président en exercice du Comité des Ministres de se rendre à Tirana avec le Secrétaire Général et le Président en exercice de l'OSCE. Elle souscrit pleinement aux critiques et aux recommandations de la délégation adressées tant à l'opposition qu'au gouvernement.
9. L'Assemblée réitère les déclarations des missions tripartitaires demandant qu'il soit œuvré à la réconciliation et procédé aux réformes absolument nécessaires. Elle constate avec regret que ni le gouvernement ni l'opposition n'ont tenu compte de ces appels. L'absence persistante de sécurité et de dialogue politique, et l'emploi d'une rhétorique politique incendiaire par tous les partis ont également contribué à l'instabilité politique actuelle.
10. L'Assemblée appuie et encourage les efforts du Président Meidani en vue de servir d'intermédiaire et de trouver une solution politique à la crise.
11. L'Assemblée demande à ses groupes politiques d'user de toute leur influence sur les partis politiques albanais respectifs afin qu'ils respectent les institutions démocratiques du pays et leurs règlements, qu'ils soutiennent les efforts du Président Meidani et qu'ils rétablissent le dialogue politique.
12. L'aide accordée à l'Albanie par la communauté internationale ne saurait profiter au peuple albanais si les dirigeants politiques du pays refusent d'assumer leurs responsabilités.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 24 septembre 1998 (31e séance) (voir [Doc. 8208](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Van der Linden). Texte adopté par l'Assemblée le 24 septembre 1998 (31e séance).



13. L'Assemblée, considérant la récente incarcération de journalistes, souligne l'importance de la liberté des médias dans une démocratie pluraliste.
14. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de continuer à participer activement, en étroite coopération avec les organisations internationales compétentes, à la recherche d'une solution politique de la crise et d'appuyer les efforts visant à réunir tous les partis politiques autour de la même table.